

REÇU LE
20 JUIN 2023
DREAL/COPREV

La Nature en Ville
1, rue Marcel PONNAVOY
35200 RENNES
lanatureenville@gmail.com
<https://www.facebook.com/NatureEnVilleRennes/>



Rennes, le 15 juin 2023

A

Préfecture d'Ille et Vilaine DREAL Service CoPrEv
Bâtiment ARMORIQUE 10, rue Maurice FABRE
CS 96515 35065 Rennes Cedex

Lettre AR 1A 204 343 2694 1A

OBJET : Recours gracieux projet touristique La Roche aux Fées Communauté

Monsieur le Préfet,

Notre association vous a alerté le 1^{er} novembre 2022, elle est depuis régulièrement sollicitée par des habitants qui protègent leur environnement, mis à mal de différentes manières. Ici, nous sommes interpellés par différentes personnes sur un projet d'aménagement à visée touristique, qui inclut l'abattage de grands arbres et de haies, ceci est confirmé par ce lien:

<https://data.megalix.bretagne.bzh/OpenData/243500634/Deliberation/2022/8a670ace9886288a90bd9f476eca7a828eac4b05fbdd4a45f2beee8c552254cc.pdf?fbclid=IwAR0Jzog-eAjtoDHGMh8-T23hDowzL1SC8XqIbL1radd7C-9DMgEr4zeDHIU>

Dès le 1^{er} octobre 2022, nous avons demandé à La Roche aux Fées Communauté **le rapport d'étude d'impact environnemental** obligatoire avec la séquence ERC, et **surtout l'étude qui démontrerait que ce sont les arbres qui abîmeraient le dolmen millénaire**. Ainsi que **l'avis de la DRAC et de l'Architecte des Bâtiments de France**. Ce jour, nous n'avons toujours pas reçu ces documents demandés, sur lesquels doivent s'appuyer les délibérations, notamment sur ce site d'importance internationale.

Or le président GALLARD* affirme « que ce sont les arbres qui déchausseraient les pierres et qu'il a l'accord de la DRAC » (cf article l'Eclaireur en PJ). De notre point de vue, rien n'est fiable dans cette communication et il nous est important de pouvoir préserver cet environnement. Plus d'info: <https://lanatureenville.eu/lappel-des-fees/>
Nous concernant, cette délibération d'orientation de projet est entachée d'approximation et d'affirmations erronées. Rien n'est étayé, aucun documents n'est communiqué, existent-ils -?

Après saisine de la CADA nous avons reçu le 24 mai 2023 une étude de l'ONF postérieure à cette 1^{ère} délibération (avril 2022). Elle confirme que les arbres protègent le dolmen ancestral (5000 ans), classé en 1 au plan national depuis 1840 par les monuments historiques. Un arrêté préfectoral, en date du 21 mars 2023, accompagne cette étude. **Nous attirons grandement votre attention après ce qui s'est passé à Carnac**

Nous déposons donc présentement un recours gracieux sur cet arrêté (PJ) et demandons la production du dossier évoqué dans l'arrêté signé par Mme Aurélie MESTRES. En effet ce site ne peut faire l'impasse sur une étude d'impact de la totalité du terrain d'assiette concerné sans l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Contact : Pascal BRANCHU 06 52 31 13 75 lanatureenville@gmail.com

Veuillez agréer à l'expression de nos sincères salutations,

La Nature en Ville
Son président, Pascal BRANCHU

*Mr Luc GALLARD
Président La Roche aux Fées communauté
16, Rue Louis Pasteur
35240 RETIERS
[02 99 43 64 87](tel:0299436487)

N° de SIRET 811 264 894 00015
N° de SIREN 811 264 894

La Nature en Ville
1, rue Marcel PONNAVOY
35200 RENNES
lanatureenville@gmail.com
<https://www.facebook.com/NatureEnVilleRennes/>



A

Préfecture d'Ille et Vilaine

A Rennes, le 1^{er} novembre 2022

OBJET : Demande de contrôle de la légalité projet touristique La Roche aux Fées Communauté

Monsieur le Préfet,

Notre association est régulièrement sollicitée par des habitants qui protègent leur environnement, mis à mal de différentes manières. Ici, nous sommes interpellés par différentes personnes sur un projet d'aménagement à visée touristique, qui inclut l'abattage de grands arbres, ceci est confirmé par ce lien:

<https://data.megalix.bretagne.bzh/OpenData/243500634/Deliberation/2022/8a670ace9886288a90bd9f476eca7a828eac4b05fbdd4a45f2beee8c552254cc.pdf?fbclid=IwAR0Jzog-eAjtoDHGMh8-T23hDowzL1SC8XqIbL1radd7C-9DMgEr4zeDHIU>

Le 1^{er} octobre 2022, nous avons demandé à La Roche aux Fées Communauté **le rapport d'étude d'impact environnemental** obligatoire avec la séquence ERC, et **surtout l'étude qui démontrerait que ce sont les arbres qui abîmeraient le dolmen millénaire**. Ainsi que **l'avis de la DRAC et de l'Architecte des Bâtiments de France**.

Ce jour, nous n'avons toujours pas reçu ces documents demandés, sur lesquels doivent s'appuyer les délibérations, notamment sur ce site d'importance européenne. Or le président GALLARD* affirme « que ce sont les arbres qui déchausseraient les pierres et qu'il a l'accord de la DRAC »(cf article l'Eclaireur en PJ). De notre point de vue, rien n'est fiable dans cette communication et il nous est important de pouvoir préserver cet environnement. Plus d'info: <https://lanatureenville.eu/lappel-des-fees/>
Nous concernant, cette délibération d'orientation de projet est entachée d'approximation et d'affirmations erronées. Rien n'est étayé, aucun documents n'est communiqué, existent-ils -? Nous demandons votre avis, au titre de contrôle de la légalité en vue de protéger cet environnement, patrimoine de l'humanité de plus de 5000 ans,

Contact : Pascal BRANCHU 06 52 31 13 75 lanatureenville@gmail.com

Veuillez agréer à l'expression de nos sincères salutations,

La Nature en Ville
Son président, Pascal BRANCHU

N° de SIRET 811 264 894 00015
N° de SIREN 811 264 894

*Mr Luc GALLARD
Président La Roche aux Fées communauté
16, Rue Louis Pasteur
35240 RETIERS [02 99 43 64 87](tel:0299436487)

ESSÉ

POLEMIQUE. « Non, nous n'abattons pas d'arbres centenaires »

Le site mégalithique de la Roche-aux-Fées doit faire l'objet d'un réaménagement. Une pétition a rapidement enflammé internet. Les élus ont souhaité éteindre la polémique en précisant la nature du projet et ses objectifs.

« Contre l'abattage des arbres centenaires autour du Dolmen de la Roche-aux-Fées », tel est l'intitulé de la pétition que circule sur internet depuis la semaine dernière. Elle a recueilli, à ce jour, plus de 10 000 signatures.

« Qui pourrait être pour l'abattage d'arbres centenaires ? », réagit Anne Renault, vice-présidente en charge de l'environnement à Roche-aux-Fées communale. Pour de court sur l'importance de la polémique, elle a été soumise à un appel à commentaires des présidents sur le projet de réaménagement du site mégalithique. Nous avons aussi rencontré un membre du collectif qui s'oppose à ce projet afin de faire un point conjoint sur ce dossier.

Le contexte

Le mégalithe de la Roche-aux-Fées est situé sur la commune d'Esgrat. Il est géré par la communauté de communes, qui doit aussi composer avec la Direction générale des affaires culturelles (DGAC) car le site est classé monument historique depuis 1980.

La fréquentation du dolmen est estimée à 25 000 visiteurs par année avec des pics de fréquentation journalière de 200 à 300 visites en période estivale, hors manifestations, précise Roche-aux-Fées communale et son président, Luc Gallard.

« Cette fréquentation, en hausse constante ces dernières années, impacte fortement la bonne conservation et la sécurité du mégalithe. Son environnement arboré soulève des questions concernant sa sauvegarde et pourrait être source de déchaussement

LUC GALLARD



Le projet de réaménagement du site de la Roche-aux-Fées a généré de vives réactions

Parlant de ce constat, les élus communautaires, dans un souci de valorisation et de préservation du site, ont souhaité qu'une étude prospective soit menée afin de répondre aux menaces observées.

Une présentation de cette étude esquissant les contours de ce projet a été faite le 23 mai dernier en conseil communautaire.

Ce que dénoncent les opposants

Soutenu par l'association rennaise La nature en ville, un groupe d'habitants a créé le Collectif de La Roche-aux-Fées, ils souhaitent l'abandon du projet. « Nous en avons eu connaissance en juillet, témoigne un membre du collectif qui préfère garder l'anonymat. Mi-septembre, nous avons réussi à

nous procurer l'étude d'aménagement. On l'a bien étudiée, et on a décidé de créer cette pétition. »

Sur la pétition, le collectif dénonce l'abattage de nombreux arbres centenaires et haies bocagères existants.

« Il est urgent d'attendre »

Sur le site, la porte-parole montre du doigt les haies et arbres qui entourent le mégalithe. En apportant une nuance qui a son importance, « Ils veulent tout faire disparaître, à l'exception de deux châtaigniers centenaires, car ils n'ont pas le droit. »

Mais l'opposition n'est pas terminée. Un préfère rester anonyme. « Pour quoi faire cela ? Ils veulent créer des parkings supplémentaires pour faire venir des tour-opérateurs, alors que d'autres solutions existent, comme la mise en place de navettes par exemple. »

Pour les membres du collectif, il est donc « urgent d'attendre ». Déterminés, ils continuent d'arpenter les marchés du territoire, flyers en main, pour alerter la population.

La réponse de Roche-aux-Fées communauté

De son côté, Roche-aux-Fées communauté a dû organiser une communication à la hâte pour répondre à ces « réactions tous azimuts », dit Luc Gallard.

« L'étude n'a pas été regardée dans sa globalité » par ses détracteurs, regrette Laurent Guéner, responsable du service tourisme.

Lors d'une réunion de concertation, mercredi 5 octobre, ils ont d'abord tenté de rassurer les riverains. « Il leur a été proposé d'intégrer le comité de pilotage afin d'apporter leur contribution à la suite du projet. »

Puis, lors d'une conférence de presse, mardi 11 octobre, Luc Gallard et Anne Renault ont souhaité préciser la nature du projet et ses objectifs.

« Il a été résumé à la coupe d'arbres centenaires », déplore Luc Gallard avant de balayer cette question. « Il y en a deux (un chêne et un châtaignier) et il n'a jamais été question de les supprimer. »

Préserver est le mot qui revient le plus. « Nous devons faire attention car le piétinement des visiteurs dégrade le site. Bien sûr, il restera ouvert, mais pas de la même manière. Notre objectif n'est pas de faire du tourisme de masse en faisant venir des cars de tour-opérateurs comme je l'ai lu. »

Roche-aux-Fées communautaire souhaite aussi mieux accueillir le public, notamment les scolaires.

Quels sont les aménagements prévus ?

Avant de développer, Luc Gallard rappelle que le projet, en réflexion depuis 2017, est « au stade de l'esquisse ». « Ce qui

nous permet de continuer à réfléchir même si la Drac a déjà émis un avis favorable. »

Un nouveau parking d'une cinquantaine de places est prévu. « Évidemment, pas question de bitumer », précise le président de Roche-aux-Fées communale. Un espace pour sécuriser l'arrivée et le départ de deux bus est également envisagé.

« La question qui se pose et qui n'est pas finalisée, c'est la création d'un parking complémentaire, non permanent. Il devait comporter 100 places au départ. Finalement, plusieurs hypothèses existent. La mise en place de navettes en est une. »

Et l'aménagement d'un chemin communal qui traverse le hameau voisin ? « C'est peu probable », répond Luc Gallard.

« Canaliser les flux et éviter que les gens entrent par n'importe où »

Pour l'accueil des visiteurs, un préau en bois sera construit dans le prolongement du bâtiment existant.

Cadrés au site sera plus cadré, avec un cheminement précis à suivre « pour canaliser les flux et éviter que les gens entrent par n'importe où ».

En ce qui concerne la végétation, les châtaigniers situés à l'arrière du dolmen vont faire l'objet d'une étude phytosanitaire par

un cabinet indépendant. « Nous verrons si certains, avec leurs racines, peuvent être une menace pour le mégalithe. Nous ferons tout pour en conserver le maximum. »

« Quelques haies seront supprimées, mais elles seront remplacées. Nous allons aussi replanter des arbres. Au final, il y aura plus d'arbres après qu'avant. » LUC GALLARD

Dans quel état est le mégalithe ?

Une étude sanitaire a été menée par la Drac il y a dix ans. Entre-temps, des blocs de pierre sont tombés et des microfissures ont été constatées. « Elles nous inquiètent un peu, reconnaît Laurent Guéner. On surveille ça de près. »

Le piétinement autour du site augmente inévitablement le risque de déchaussement. « On le voit à la teinte des pierres », ajoute Laurent Guéner. Alors, pour éviter que cela n'empire, « on n'a pas d'autre choix que de guider les gens. »

Quel coût ?

L'enveloppe « maximale » consacrée au projet, englobant les études déjà réalisées, est d'environ un million d'euros, Luc Gallard. « Il est probable que ce soit moins, si on fait moins de parkings notamment. Certains financements sont déjà acquis, mais tout cela sera précisé au stade de la maîtrise d'œuvre. De plus, il existe encore des inconnues dues aux études sur le sol et les arbres. »

Quel calendrier ?

Encore une fois, « nous sommes sur un temps de travail », appuie cette fois Laurent Guéner. « Et on se doutait qu'il y aurait un certain nombre d'amendements », ajoute Luc Gallard.

Alors, si le planning prévisionnel n'est pas tenu, « ce n'est pas grave ». L'hypothèse ambitieuse serait un démarrage des travaux fin 2023 « pour être prêt en 2024 ».

« Benjamin Chenevière

« Le Collectif de La Roche-aux-Fées invite les citoyens à une réunion d'information, sur le site, dimanche 16 octobre à 14h30. Contact : collectif@rocheauxfees.com »



« Renault et Luc Gallard

A Retiers, le 24 mai 2023

M. BRANCHU Pascal
Président La anture en Ville
1 rue Marcel Ponnvoy
35200 RENNES

LRAR n°: 1A 174 959 8013 7

Affaire suivie par :

*Nicolas Rausch et Laurent GUIRIEC
Services Tourisme-Culture et Mobilité
Tél. 02 99 43 64 87*

Objet : Réponse à votre demande de communication de documents¹ - Suivi des études complémentaires sur la requalification du site de la Roche aux Fées à Essé

Monsieur,

Dans mon courrier du 17 novembre dernier, je vous informais d'études complémentaires en vue des travaux de requalification du site de la Roche aux Fées.

Sur les arbres, à proximité immédiate du site, nous venons d'avoir les **résultats de l'étude phytosanitaire et mécanique**, réalisée par l'Office National des Forêts. Cette expertise nous permet aujourd'hui de dire qu'aucune observation n'indique un effet mécanique sur la stabilité du dolmen liée à la croissance en diamètre des racines des arbres les plus proches. En outre, il est souligné que l'ensemble du boisement à proximité immédiate est solidaire. Aucune antériorité de rupture ne permet de mettre en doute la résistance de l'ensemble, vis-à-vis des intempéries. Concernant les deux arbres remarquables, ces derniers présentent une fragilisation qu'il convient de surveiller et sécuriser pour le public.

L'expertise fournie, également, un plan de gestion qu'il conviendra de suivre tant auprès de la maîtrise d'œuvre en charge de la requalification du site que pour le suivi de l'entretien des arbres, élément manquant à nos premiers travaux sur le sujet. Ces recommandations seront ajoutées aux documents produits précédemment et suivies donc par la future maîtrise d'oeuvre (Cf pièce jointe : rapport d'expertise ONF).

Par ailleurs, suite à notre demande d'examen, au cas par cas, préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale, du 8 décembre 2022, nous avons reçu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2023, nous spécifiant qu'en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement, le projet de réaménagement du site mégalithique de la Roche aux Fées à Essé est dispensé de la production d'une étude d'impact.

Tenant à vous en informer,

Nous restons à votre disposition pour un entretien et pour toute précision sur notre projet,

Veillez recevoir Monsieur, l'expression de mes sincères salutations,



Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ
10, Rue Louis Pasteur - BP 34
35240 RETIERS

Le Président, Luc GALLARD

¹ Article L311-1 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA)